

Zeitschrift: Arbido
Herausgeber: Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek
Information Schweiz
Band: 19 (2004)
Heft: 5

Rubrik: Certificat

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ekretariat und besonders den MitarbeiterInnen in den Bibliotheken vor Ort.

Definitive Einführung der neuen Bibliotheksstatistik

Die Vorarbeiten zur Einführung der neuen Bibliotheksstatistik sind weitgehend abgeschlossen und Ende April 2004 hat die erste Befragung der Bibliotheken nach der neuen Statistik begonnen. Die teilnehmenden Bibliotheken sind vom BFS per Brief über den Ablauf orientiert worden. Allgemeine Informationen hierzu finden Sie auch auf der Website des BBS (<http://www.bbs.ch>).

Nach der Klärung von Fragen zur Präsentation der neuen Statistik wird bis Sommer 2004 der Auftrag der AG Statistik vom Oktober 2000, die entsprechenden Grundlagen zu erarbeiten, vorläufig abgeschlossen sein.

Wie jedoch bereits deutlich wurde, sind noch nicht alle Fragen in Zusammenhang mit der neuen Statistik geklärt. Dies gilt z.B. für die Fachhochschulbibliotheken und die (bisher noch nicht gesondert berücksichtigten) Bibliotheken der Pädagogischen Hochschulen, die sich in einer äusserst dynamischen Entwicklung befinden, aber auch für die Spezialbibliotheken.

Ständig im Wandel sind die Entwicklungen der elektronischen Medien, und es ist absehbar, dass in einiger Zeit Anpassungen erforderlich sein werden. Deshalb wurde beim BBS-Vorstand eine befristete Mandatsverlängerung der AG Statistik bis 2006 beantragt. ■

contact:

E-Mail:

wilfried.lochbuehler@zhbluzern.ch

Certificat en gestion de documentation et de bibliothèque – Université de Fribourg – 21 novembre 2003

Extrait du discours prononcé par Olivia Trono, rédigé avec la collaboration de Dominique-Claire Dubourg et Catherine Finsterwald



... Dans la Déclaration de principes du Sommet mondial sur la Société de l'Information, les bibliothèques sont reconnues par les états comme lieux de formation. Cet objectif n'est sérieusement envisageable que si les bibliothécaires sont formés sur la base de critères professionnels.

Le Plan d'action du SMSI prévoit explicitement un chapitre consacré au renforcement des capacités:

«La formation de professionnels de l'information devrait être axée non seulement sur les méthodes et techniques nouvelles de création et de fourniture de services d'information et de communication, mais également sur les compétences nécessaires en matière de gestion pour garantir la meilleure utilisation des technologies ...»

Selon la BBS, «ce certificat de formation continue en gestion de documentation et de bibliothèque offre aux personnels des bibliothèques et centres de documentation la reconnaissance de leur expérience passée ainsi que celle des compétences acquises récem-

ment avec les moyens de faire face à l'organisation moderne du travail».

Ce certificat nous a donné plus que la simple reconnaissance de compétences acquises par l'expérience, il nous a fourni les moyens de nous adapter à un environnement professionnel en progression perma-

Certificat en gestion de documentation et de bibliothèque 2002–2003

Lauréat de janvier 2004

Jean-Euphèle Milcé, né le 14 janvier 1969, Neyruz, «Préservation et diffusion: deux mondes incompatibles? Proposition pour la gestion de fonds patrimoniaux en Haïti»

nente. Aujourd'hui, nous pouvons dire que ce double objectif de validation des expériences passées et de mise à jour des connaissances a certainement été atteint. Il est important de rappeler de façon générale que l'information documentaire n'a que tardivement bénéficié de programmes de formation continue.

Nous voudrions souligner également combien la construction de l'identité professionnelle passe par la reconnaissance des compétences. Il est indispensable que des démarches de certification soient proposées par des autorités et des structures responsables. Nous ne pouvons que saluer la mise sur pied de ce programme, dont nous avons pu bénéficier en primeur. Les réflexions, interrogations, contradictions, que nous avons rencontrées pendant des journées de cours pleines de contenus variés, nous ont permis de redécouvrir la richesse de notre profession. Ce fut pour la

plupart d'entre nous l'occasion de ranimer notre motivation pour le domaine de l'information documentaire et de former une multitude de nouveaux projets.

Les partages, échanges d'idées et d'expériences entre professionnels représentent un apport concret de cette formation. Dans la période de mutation que nous vivons, pouvoir bénéficier d'un réseau de professionnels compétents, que nous pouvons qualifier d'amis, n'est pas négligeable! Nos attentes du départ sont donc en grande partie satisfaites.

La question fondamentale qui se pose maintenant est la reconnaissance de cette formation. En effet, pour beaucoup d'entre nous elle devait permettre de maintenir entre autres une crédibilité sur le marché de l'emploi. Par conséquent, il est indispensable qu'une reconnaissance concrète par les pairs puisse avoir lieu. Une action de mise en valeur doit être menée par les instances qui ont élaboré ce certificat dans le but de lui assurer la place qu'il mérite. Nous lançons un appel aux associations professionnelles afin de mettre sur pied un groupe de travail permettant de préciser ces attentes et d'œuvrer en partenariat avec elles et les organisateurs du certificat, en vue d'obtenir la reconnaissance institutionnelle sur la base des référentiels de compétences en vigueur ...» ■

- **Dominique-Claire Dubourg** est documentaliste-responsable au Centre d'information professionnelle de la Ville de Lausanne
- **Catherine Finsterwald** est bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne
- **Olivia Trono** est documentaliste au Comité international de la Croix-Rouge à Genève